

MAIRIE de MIOS

Mios, le 19 février 2013



Tél. 05 56 26 66 21
Fax 05 56 26 41 69

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal est convoqué à la mairie de Mios, en session extraordinaire, en séance publique, le :

MARDI 26 FEVRIER 2013 À 21 HEURES.

Le Maire de MIOS,
François CAZIS.



Ordre du jour

1. Compte rendu de la décision n°1/2013 du Maire au Conseil Municipal de Mios, prise en application de l'article L.2122-22 du CGCT relative à la consultation sommaire engagée par la ville de Mios, acheteur public, auprès de plusieurs sociétés concurrentes pour la désignation d'un bureau de contrôle dans le cadre de l'opération de réalisation d'une halle couverte municipale de 600 m², constituée d'une superstructure en bois, couverture tuiles, abritant l'office de tourisme et un local technique équipé de sanitaires.
2. Compte rendu de la décision n° 2/2013 du Maire au Conseil Municipal de Mios, prise en application de l'article L. 2122-22 du CGCT relative à la consultation sommaire engagée par la commune, acheteur public, auprès de plusieurs sociétés concurrentes en vue de la passation d'un marché pour l'achat et l'installation de sept (7) grilles métalliques ajourées de protection destinées à sécuriser le centre socio-culturel de la ville de Mios.
3. Approbation de la convention de partenariat relative à la construction d'un collège entre la commune de Mios et le Conseil Général de la Gironde.
Autorisation donnée à Monsieur François CAZIS, Maire de Mios, de signer ce protocole d'accord.
4. Dénomination de la voie en impasse qui dessert la zone artisanale de Masquet II.
5. RD5 – Recalibrage et renforcement entre Marcheprime et l'autoroute A63 et mise en compatibilité du document d'urbanisme de la commune.
6. Approbation par le conseil municipal de Mios de la modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme en vue de la suppression des emplacements réservés n°s 9 et 17, au terme du délai réglementaire de mise à disposition du dossier et du registre d'observations.
7. Modification simplifiée n°2 du PLU en vue de la suppression de l'emplacement réservé n°5, concernant la parcelle figurant au cadastre de la commune sous les références section AC n°40, appartenant au CCAS de la ville de Mios, d'une superficie de 1.679 m².
8. Approbation de la charte du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne et renouvellement de l'adhésion de la commune de Mios au Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du PNRLG.
9. Groupement de commandes relatif à la passation d'un marché à procédure adaptée (MAPA) concernant l'achat et la livraison de fournitures scolaires, de bureau et d'activités destinées aux écoles publiques primaires, au relais assistantes maternelles et au service jeunesse de la ville de Mios. Autorisation donnée à Monsieur François CAZIS, Maire de Mios, de lancer la procédure de marché dans le cadre de ce groupement de commandes au bénéfice de la Commune et de la Caisse des Ecoles de la Ville de Mios.
10. Demande de subvention départementale en vue du financement partiel du programme à maîtrise d'ouvrage communale prévu sur l'exercice 2013, relatif à la construction d'une halle couverte municipale de 600 m², constituée d'une superstructure en bois, couverture tuiles, abritant l'office de tourisme et un local technique équipé de sanitaires.
11. Indemnités de fonction du Maire, des Adjointes au Maire et des Conseillers Municipaux délégués.
Proposition de modification à compter du 1^{er} mars 2013.